



DEPOT DE PC





Les collaborateurs seront amenés à nous déposer leurs ordinateurs pour plusieurs raisons

A. FIN DE CONTRAT DU COLLABORATEUR :

- Récupération du matériel : Lorsqu'un collaborateur termine son contrat, nous récupérons son ordinateur portable.
- Remasterisation : Le PC est ensuite redéployé sur Windows pour préparer une utilisation future.
- Désactivation du compte : Le compte du collaborateur est désactivé pour éviter la prolifération de comptes inutiles dans notre annuaire.

B. PC HORS SERVICE :

- Diagnostic interne : Dans un premier temps, nous tentons de diagnostiquer et de réparer le PC en interne.
- Assistance externe : Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre le problème, un ticket d'incident est créé auprès de Lenovo. Un technicien de la marque est alors sollicité pour tenter une réparation.
- Mise à disposition d'un PC de remplacement : Pendant la période de réparation, nous préparons un autre ordinateur pour le collaborateur afin qu'il puisse continuer ses activités sans interruption.